

EXPEDITION

SAS HERBETTE OUTRE MOYA TEDDE-MARCOT



05 Allée Rufinus
13101 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

www.huissiers-aix-13-moyatedde.com

Tél : 04 42 23 39 10
scpmoyatedde-huissiers@orange.fr

PROCES VERBAL DESCRIPTIF



**LE VINGT SEPTEMBRE
DEUX MILLE VINGT ET UN**

A LA REQUETE DE LA :

Société LYONNAISE DE BANQUE société anonyme au capital de 260 840 262.00 €, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 954 507 976 dont le siège social est 8 rue de la République 69001 LYON prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège ;

Ayant élu domicile à AIX EN PROVENCE (13100) 13 Place John Rewald au cabinet de **Maître Martial VIRY**, avocat associé de la SCP DAYDE PLANTARD ROCHAS & VIRY, inscrite au barreau de ladite ville

Agissant en vertu de la copie exécutoire d'un acte de prêt reçu par Maître Alain BONETTO, notaire à MARIGNANE le 5 Février 2007

En application des articles R322-1, R322-2, R322-3 du code des procédures civiles d'exécution, à l'effet de recueillir les renseignements nécessaires à la saisie immobilière des immeubles ci-après désignés.

A défaut par la **SOCIETE CIVILE KULA-EMRE-KOYU**, société civile immobilière au capital de 1000 € immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AIX EN PROVENCE sous le numéro 480 572 726 dont le siège social est 6 Lot Bonnet Rouvière Quartier du Moulin à MARIGNANE (13700), prise en la personne de son gérant en exercice, Monsieur Muhammet TEL, né le 2 janvier 1982) KULA (Turquie)

D'avoir satisfait au commandement valant saisie immobilière qui lui a été précédemment signifié par acte de la SAS **HERBETTE OUTRE MOYA TEDDE MARCOT**, Huissiers de Justice associés à AIX EN PROVENCE en date du 02/07/2021 ;

Nous, David MOYA, Huissier de Justice, membre de la SAS HERBETTE OUTRE MOYA & TEDDE-MARCOT, Huissiers de Justice Associés demeurant 05 Allée Rufinus, Résidence SIGNORET à AIX EN PROVENCE (13), par l'un d'eux soussigné,

**DESIGNATION DE
PROPRIETE
ET CADASTRALE**

Dans un ensemble immobilier situé à MARIGNANE (13) dénommé Florida Parc, avenue LACANAU 13700 figurant au cadastre rénové de ladite commune Section AV n°391 pour une contenance de 2 ha 57 a et 19 ca et Section AV n°185 pour une contenance de 3 a 61 ca :

- *Le lot n°124 (cent vingt-quatre) un appartement de type 3 situé au quatrième étage droit bâtiment 1 cage K et les 30/10.000°indivis des parties communes*
- *Le lot n°305 (trois cent cinq) une cave au sous-sol du bâtiment 1 cage K portant le n°306 du plan et les 1/10.000°indivis des parties communes.*

Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination et en particulier tout matériel pouvant avoir un caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve.

DESCRIPTION

*Certifions nous être transporté ce jour, le **VINGT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN** à **MARIGNANE (13700), Avenue de Lacanau, FLORIDA PARC Bâtiment K à 17H45 ;***

*Où étant assisté de **Monsieur Vincent TENA** intervenant pour la société **ALPES DIAGNOSTICS** en sa qualité de diagnostiqueur immobilier nous avons procédé aux constatations suivantes.*

Nous accédons au-devant de l'appartement où une personne de sexe masculin nous ouvre la porte ;

Nous lui déclinons nos nom, prénom, qualité et l'objet de notre mission.

*Ce dernier qui ne s'oppose pas à notre intervention, nous déclare être **Monsieur DOGAN, occupant** du bien.*

Nous procédons au descriptif.

SITUATION DU BIEN IMMOBILIER

Situation Générale :

Le bien est situé sur la commune de MARIGANE dans le département des Bouches-du-Rhône, au sud-est de l'étang de Berre.

Marignane est situé à proximité de deux axes autoroutiers :

- l'autoroute A7 (Lyon – Avignon – Marseille) passe à l'est de la commune ; l'échangeur de Vitrolles est à 3,5 km à l'est du centre-ville ;*
- l'autoroute A55 (Marseille – Fos – Montpellier) passe au sud ; l'échangeur de Gignac est à 5 km au sud du centre-ville.*

La ligne ferroviaire à grande vitesse (LGV) Paris - Marseille passe sur le plateau de l'Arbois ; la gare d'Aix-en-Provence TGV est à 10 kilomètres de Marignane..

L'aéroport Marseille Provence est situé en quasi-totalité sur la commune de Marignane, bien qu'on n'y accède qu'en transitant par Saint-Victoret et Vitrolles. C'est un aéroport de classe internationale, qui dessert de nombreuses destinations françaises et étrangères.

Situation précise du bien immobilier décrit :

Le bien est situé dans un ensemble immobilier nommé FLORIDA PARC.

Nous annexons une photographie satellite provenant du site GEOPORTAIL :



LOT N°124 – APPARTEMENT

COULOIR

*Ce couloir dessert l'ensemble des pièces de l'habitation.
Le sol est recouvert d'un gré ;
Les murs et le plafond sont peints en blanc, peinture en
état.*





CHAMBRE 1

Le sol est recouvert d'un gré.

Les murs sont peints en blanc, tout comme le plafond.

Une menuiserie donne sur l'extérieur, coté cours





PIECE PRINCIPALE

Le sol est recouvert d'un gré.

Les murs sont peints en blanc, tout comme le plafond.

Une baie vitrée permet d'accéder à un balcon.





SALLE DE BAIN

Le sol est recouvert d'un gré.

Les murs sont faïencés pour leur majorité et peints en blanc au-delà.

Cette pièce est équipée :

- ✓ D'une vasque*
- ✓ D'une baignoire*





WC

Le sol est recouvert d'un gré.

Les murs sont peints en blanc, tout comme le plafond

Cette pièce comprend

- ✓ *Un cumulus d'eau*
- ✓ *Une cuvette WC*



CUISINE

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs et le plafond sont peints en blanc.

Cette cuisine est partiellement équipée de meubles de couleur marron en partie haute, de couleur blanche en partie basse

Une crédence faïencée est présente.

Cette cuisine donne sur une loggia en état.



CHAMBRE 2

*Le sol est revêtu d'un gré.
Les murs et le plafond sont peints en blanc.*



CELLIER



Monsieur DOGAN nous déclare ne pas savoir où se situe la cave du bien. (Lot 305) que nous n'avons pu visiter.

Nous avons pris une vue photographique de la porte d'accès au bâtiment.



**CONDITIONS
D'OCCUPATION**

Le logement est occupé par Monsieur DOGAN

**SYNDIC DE
COPROPRIETE**

Le Syndic de copropriété est :

*CYTIA SOGIMA
1 avenue du Maréchal Juin
13700 MARIIGNANE*

**SUPERFICIE
ETAT PARASITAIRE
AMIANTE**

Monsieur Vincent TENA intervenant pour la société ALPES DIANOSTIC a été requis à l'effet d'établir les attestations relatives aux thermites, à la présence de plomb et d'amiante, et de la surface de l'immeuble saisi ainsi que le pronostic de performance énergétique DPE et de toutes expertises nécessaires en la matière joints au présent acte.

Nos opérations ont pris fin à 18H17

Nous précisons que les clichés photographiques annexés au présent ont été pris au moyen d'un appareil photo numérique, et ont été développés sur un ordinateur avec, le cas échéant, comme seules modifications la forme (format, luminosité

Nos opérations étant terminées, nous nous sommes retiré et avons en foi de quoi dressé et clos le présent procès-verbal et ce, pour servir et valoir ce que de droit

David MOYA

COUT DE L'ACTE :

Emolument	220.94 €
Article 444-48 SCT	7.67 €
Sous Total	228.61 €
TVA 20.00%	45.72 €
Taxe	14.89 €
Total	289.22 €

